

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	29 (1921)
Heft:	7
Artikel:	Un diplomate du XVme siècle Guillaume de Villarzel
Autor:	Cornaz, Ernest
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-23659

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

29^{me} année.

N° 7

JUILLET 1921

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

UN DIPLOMATE DU XV^{me} SIÈCLE

GUILLAUME DE VILLARZEL

(Suite. — Voir 5^{me} et 6^{me} livraisons, mai et juin 1921.)

L'année 1449 vit la clôture du concile de Lausanne qui avait succédé à celui de Bâle. Félix V renonce à la papauté le 7 avril dans la cathédrale de Lausanne et peut dès lors vouer toute son attention à une affaire qui le préoccupait depuis un an ou deux. La mort du dernier des Visconti avait ouvert en 1447 la question de la succession au duché de Milan. Le duc de Savoie, pour lequel la commune de Milan était bien disposée, en était un des prétendants, mais il avait un compétiteur redoutable dans la personne du condottiere François Sforza, allié des Venitiens et des Florentins. Dès 1448 la guerre avait éclaté entre les deux partis, et elle sévit particulièrement en 1449, avec des vicissitudes plutôt défavorables pour le duc de Savoie, qui manquait d'argent pour payer convenablement ses mercenaires. Dès le commencement de cette année, il avait eu la pensée d'enrôler des troupes chez les Bernois, ses alliés, dont il faisait grand cas, comme on le voit dans la correspondance qu'il

échangeait alors avec son père le pape Félix V¹. Ce dernier n'approuve pas tout d'abord l'idée de son fils, parce que ces troupes sont fort chères et qu'il craint de perdre l'amitié des Bernois, dans le cas où l'on ne parviendrait pas à les payer². La tournure que prirent les événements en Italie convertit le cardinal-légat Amédée, le ci-devant pape Félix V, à l'opinion de son fils, si bien que sa présence en Italie étant devenue nécessaire, il aurait désiré se mettre à la tête de ces troupes bernoises pour passer les Alpes, alors que son conseil lui représentait que cela ne convenait pas à son caractère ecclésiastique³. Amédée avait résidé à Lausanne jusqu'au milieu de juin, puis à Evian et Ripaille, à Lausanne de nouveau dès le 30 juillet, enfin à Genève dès le 8 août⁴. Villarzel fait alors partie de son conseil⁵. Le dernier de juillet

¹ Publiée en 1851 par E.-H. Gaullier dans *Archiv für Schweiz. Geschichte*, VIII, p. 269-364. C'est le même, journaliste, professeur et historien, qui fut rédacteur du *Nouvelliste vaudois* de 1836 à la fin de 1844. La publication de cette correspondance ne répond plus aux exigences critiques actuelles ; l'importance de ce recueil réclamerait qu'on en donnât une nouvelle édition, à laquelle on pût se fier, Gaullier ayant pris parfois de singulières libertés avec son texte. Qu'on en juge seulement par cet exemple. A la p. 336, ligne 19 ssq., il reproduit deux phrases latines, qu'il a relues dit-il plusieurs fois dans l'original. Nous avons eu sous les yeux ce passage et avons constaté que dans ces trois ou quatre lignes il fait six fautes, dont plusieurs grossières, omet un mot et ne rend pas textuellement l'orthographe de trois autres ! Il s'est particulièrement mépris en lisant *Turhinis* pour *tuchinis*, en comprenant *les habitants de Turin* (il faudrait alors *Taurinis*) au lieu du vieux mot français *touchins*, et en faisant de cette fausse interprétation le point de départ d'un développement dont c'est bien le cas de dire qu'il pèche par la base. Cf. à propos de ce mot la n. 4, p. 231 de l'*Indicateur d'histoire suisse*, année 1917, et une longue note de l'historien piémontais Gabotto, p. 54 et 55 de son ouvrage : *Gli ultimi principi d'Acaia*.

² *Op. cit.*, p. 315 au bas et 316.

³ *Op. cit.*, p. 353, 3^{me} alinéa.

⁴ *Mém. et Doc. Soc. d'hist. de Genève*, V, p. 154, n. 1, itinéraire d'Amédée.

⁵ Il est présent aux séances de ce conseil tenues à Evian le 23 juillet et à Genève le 17 août 1449 (Gaullier : *Correspondance du pape Félix V...*, p. 352 et 356).

le cardinal-légat s'était rencontré à Lausanne avec le prince d'Orange, le comte de Neuchâtel et deux ambassadeurs bernois. Il leur avait recommandé à tous son pays pendant son absence au-delà des monts et avait convenu avec les derniers du contingent qu'il désirait enrôler chez eux¹. Une dernière séance de son conseil se tint à Genève le 17 août² pour arrêter les derniers préparatifs de son voyage en Italie qu'il entreprit le surlendemain³. Le 18 déjà Villarzel partait de son côté pour un voyage dans la Suisse actuelle, sur le commandement dit-il de notre Saint-Père et de Messieurs du conseil. Par un hasard heureux, nous possédons de ce voyage un mémoire assez étendu, rédigé en ancien français par Villarzel lui-même, et destiné à justifier ses dépenses. Il est reproduit tout au long dans un compte du receveur général pour les provinces savoisiennes situées en deçà des monts et devait servir à la décharge de ce dernier fonctionnaire. Ce mémoire nous permet de nous rendre compte assez exactement de l'emploi du temps de Villarzel pendant les mois qui suivent et de jeter un coup d'œil dans les tractations diplomatiques en cours⁴. Il se rend d'abord à Berne pour y presser l'enrôlement des troupes qui devaient passer le Grand Saint-Bernard et se trouver à Ivryée vers le 10 septembre⁵. De Berne trois messagers furent envoyés dans

¹ Gaullier : *Correspondance...*, p. 353, annonce cette rencontre et l'on voit par l'itinéraire d'Amédée qu'il fut effectivement à Lausanne le 31 juillet.

² Gaullier : *Correspondance...*, p. 354.

³ Soit le 19 août et non le 9 comme on l'a imprimé par erreur dans Bruchet : *Le château de Ripaille*, p. 131, n. 1 ; cf. l'itinéraire d'Amédée, M. D. G., V, p. 154. On sait qu'il séjourna en Piémont jusqu'au mois de janvier suivant, où il repassa le Mont-Cenis en plein hiver. Pour l'aller il avait pris le Petit Saint-Bernard. Il était de retour à Genève le 10 février 1450 et y mourut le 7 janvier 1451, âgé de 67 ans et quelques mois.

⁴ Impr. Pièces justificatives IV. On y trouvera d'autres détails qui n'ont pu trouver place dans l'analyse que nous en donnons ici.

⁵ Gaullier : *Correspondance...*, p. 356.

l'Oberland pour faire cette réquisition de troupes, à Frutigen, le Simmenthal, Thoune, Adelboden, etc. Une fois l'affaire des mercenaires bernois réglée, une autre question plus épineuse le força à pousser jusqu'à Lucerne. Il s'agissait de mettre sur pied une conférence arbitrale à Conthey¹ en Valais pour régler de vieilles questions pendantes entre le Valais savoisien et le Valais épiscopal ou Haut-Valais, dont Lucerne, Uri et Unterwald étaient les alliés². Il faut savoir qu'un traité d'alliance avait été conclu le 31 août 1446 entre le duc Louis de Savoie et les Bernois d'une part, l'évêque de Sion Guillaume VI de Rarogne, son chapitre et les Hauts Valaisans d'autre part³. Par un compromis de la même date, les parties contractantes avaient convenu de remettre à un arbitrage, dont la composition était fixée, les questions qui avaient divisé depuis longtemps la Savoie et l'évêque du Valais⁴. Cet arbitrage avait commencé de fonctionner, mais sans donner encore de résultat⁵, et Villarzel doit maintenant s'employer à provoquer une nouvelle rencontre des arbitres, ou plutôt des surarbiteres, que le conseil de Savoie espère devoir être décisive. Par le compromis de 1446 le duc de Savoie avait choisi comme arbitres trois Bernois : Rodolphe Hofmeister, ancien avoyer, Rodolphe de Ringoltingen, rem-

¹ Conthey, en latin Contegium, en allemand Gundis, à la limite extrême du Valais savoisien formée à cette époque par la Morge de Conthey, et à 5 km. à l'ouest de Sion. C'était le lieu ordinaire des conférences, journées ou diètes entre les deux parties du Valais.

² Depuis le traité de combourgeoisie du 3 juin 1403 (*Abschiede*, I, p. 103, n° 244 ; cf. Dierauer : *Hist. de la Confédération suisse*, I, p. 453) ; renouvelé en 1416/1417 et dès lors de dix en dix ans (*Abschiede*, I, p. 354-364 ; Dierauer, *op. cit.* II, p. 11).

³ *Archiv für Schweiz. Geschichte*, II, p. 17 et 233 ; M. D. R., XXXIX, p. 329.

⁴ M. D. R., XXXIX, p. 341.

⁵ Pour ces préliminaires, voyez Welti dans *Archiv des hist. Vereins Bern*, p. 14 en haut.

placé plus tard par Pierre Schopfer, et Petermann de Wabern. L'évêque de Sion de son côté avait désigné Petermann Goldschmid, de Lucerne¹, remplacé en 1447 par Ulric de Hertenstein², l'ammann d'Obwald Einwyler ou Einwil³, et Jean Kempf, notaire de la communauté d'Uri⁴. Les surarbitres étaient Ulric d'Erlach⁵, Antoine Métral, abbé de Saint-Jean de Cerlier⁶, et Jean Schwig ou Schweiger, docteur en droit canon et prévôt de Lucerne⁷. C'est ce dernier que Villarzel en se rendant à Lucerne tenait surtout à voir,

¹ Il fut deux fois avoyer de Lucerne, en 1440 et 1446, et mourut en 1450 (*Geschichtsfreund*, XXXV, p. 91 et 92).

² Plusieurs fois avoyer de Lucerne dès 1428, † 1454 (*Geschichtsfreund*, XXXV, p. 88 et 89). Il fut le père de Gaspard de Hertenstein qui combattit à Morat (*Geschichtsfreund*, XXXIII, p. 223 et 224).

³ Nicolas d'Einwil fut très souvent amman ou landamman de 1420 à 1484 (*Geschichtsfreund*, XXVIII, p. 246). Sa fille Elisabeth épousa Jean, fils de Nicolas de Flue (*Geschichtsfreund*, LIV, p. 266). On rencontre aussi son nom écrit Ewyl ou Eywil, mais les formes Emwilr ou Emwyler qu'on rencontre dans les deux actes du 31 août 1446 et du 19 juin 1447, tels qu'ils sont publiés dans M. D. R., XXXIX, résultent peut-être d'une fausse lecture qui aura fait lire *m* où il y avait *in*. Eiwil ou Einwil est aussi le nom d'un hameau situé au bord du lac de Sarnen.

⁴ Il apparaît comme tel de 1428 à 1441. En 1446 par contre les actes mentionnent Jean Püntiner comme exerçant cette fonction (*Geschichtsfreund*, XXXIII, p. 275).

⁵ Il fut avoyer de Berne, immédiatement après Hofmeister, de Pâques 1446 à Pâques 1447. Avec lui Berne revint à l'ancien usage de ne laisser en charge l'avoyer que pour un an. Il fut encore avoyer en 1449, 1452 et 1455. Rodolphe de Ringoltingen, lui, fut avoyer en 1448, 1451 et 1454 (*Festschrift zur VII. Säkularfeier der Gründung Berns*, IV, p. 135).

⁶ Il le fut immédiatement avant François de Villarzel, qui, comme nous l'avons vu, lui succéda dans cette charge en 1451.

⁷ De 1429 à 1471 (†). Le prieuré bénédictin de Saint-Léger, à Lucerne, à l'origine dépendance du couvent de Murbach, en Alsace, fut transformé en 1455, pendant l'administration de Schweiger, en un chapitre séculier (E. F. von Mülinen : *Helvetia sacra*, I, p. 46 et 103 ; *Geschichtsfreund*, XXXVII, p. 271). Le nom du prévôt est déformé en Suneyger dans M. D. R., XXXIX, p. 343, ligne 6, par suite d'une fausse lecture. Cette version ne fait d'ailleurs que reproduire Chmel.

mais il ne l'y trouva pas ; aussi son beau-frère Petermann de Wabern fut-il plus tard obligé de se rendre à Baden pour l'y rencontrer. Villarzel mit douze jours à faire ce premier voyage et à retourner à Lausanne. Il dépêcha aussitôt un messager en Piémont pour informer le cardinal-légat Amédée du résultat de sa mission. En septembre, Guillaume de Villarzel est à Lucens, en même temps que l'évêque de Lausanne, Georges de Saluces, qui faisait partie du conseil de Savoie. Il est toujours question de la conférence projetée à Conthey, et comme le prévôt de Lucerne se trouvait alors à Berne, on le mande en hâte de cette dernière ville pour l'y rencontrer. Il part donc le 19 septembre de Lucens et arrive à Berne le surlendemain. Il est assez honnête pour ne rien réclamer pour son entretien pendant son séjour à Berne, car, dit-il, j'étais en mon hôtel. Le dernier jour de septembre il est mandé à Thonon par le conseil de Savoie. Il en repart le 4 octobre pour se rendre de nouveau à Berne et s'informer de ce que les Hauts Valaisans avaient décidé au sujet de la conférence projetée. Il note que son passage de Thonon à la Tour d'Ouchy lui coûte 3 gros. A Avenches il rencontre des messagers de Berne qui lui apportent les nouvelles qu'il allait chercher, aussi peut-il rebrousser chemin. Il dépêche alors un messager à l'abbé de Saint-Jean de Cerlier, Antoine Métral, qui devait fonctionner comme surarbitre. Le 5 octobre, un dimanche, il est de retour à Lausanne où il passe la nuit, tandis qu'un bateau portait à Thonon les nouvelles qu'il était chargé de transmettre. Il ne se reposa pas longtemps à Lausanne. Dès le lundi 6 il doit enfourcher de nouveau sa monture, car le conseil de Savoie le dépêche de nouveau à Berne, toujours pour les mêmes affaires du Valais. La conférence de Conthey, qui avait eu tant de peine à aboutir, se tint enfin du 13 au 23 octobre, sauf quelques jours d'interruption employés à visiter les fortifications

du voisinage. Un compte du commissaire ou châtelain de Conthey pour le duc de Savoie, faisant suite à celui de Guillaume de Villarzel et le complétant, nous renseigne spécialement sur l'équipage avec lequel parurent plusieurs des participants à cette conférence. C'est ainsi qu'Antoine Métral s'y rendit avec quatre hommes à cheval ; l'avoyer bernois Ulrich d'Erlach arriva avec son secrétaire et sept hommes pareillement à cheval ; Jacques Richard, avocat fiscal, parut avec quatre hommes montés ; François de Langanin et Claude de Lucinge chacun avec quatre hommes ; Guillaume de Villarzel avec deux, et un clerc, Jacques de Molliis avec un seul. Les documents qui nous renseignent sur cette conférence ne sont, à proprement parler, que des pièces comptables, très minutieuses parfois quant à certains détails extérieurs¹ ne touchant pas au fond du débat, mais ils sont muets sur les sujets en litige et sur les décisions qui furent prises. Quant aux premiers, les sujets en litige, nous pouvons y suppléer par un autre document du 19 juin 1447, relatant une première information qui fut prise à leur sujet par les six arbitres choisis moitié par le duc de Savoie et moitié par l'évêque de Sion, son chapitre et les Hauts Valaisans². Il s'agissait entre autres de Martigny, Ardon, Chamoson et d'une partie de Montreux qui faisaient déjà partie depuis plus ou moins longtemps du domaine savoisien³, mais que l'évêque de Sion s'obstinait à revendi-

¹ C'est ainsi qu'un article de ces comptes mentionne les frais causés par le ferrage des chevaux des ambassadeurs venus à Conthey !

² M. D. R., XXXIX, p. 356.

³ Martigny, Ardon et Chamoson avaient été conquis en 1384, une soixantaine d'années auparavant, lors de l'expédition du comte Rouge qui aboutit au sac de Sion et au traité de paix du 21 août de la même année. — L'évêque de Sion avait possédé Montreux du XI^e siècle à 1295.

quer, peut-être sans grand espoir de les récupérer, par pur marchandage. Les arbitres n'ayant pu tomber complètement d'accord, c'est la rencontre des surarbitres à laquelle nous assistons en 1449. Nous ignorons les arrêts qu'ils rendirent, mais il semble bien qu'ils furent favorables à la Savoie, car le compte de Guillaume de Villarzel parle de la bonne volonté du prévôt de Lucerne et la reconnaît par le cadeau d'une demi-douzaine de fromages vacherins. A peine rentré sur les bords du Léman, Villarzel dès le 25 octobre reçoit l'ordre du conseil de Savoie d'aller remercier les autorités bernoises en compagnie du procureur de Vaud. De Berne il se transporte au commencement de novembre à un village lucernois où il s'entretient avec l'avoyer de Lucerne. Dans le même temps les cantons, « les ligues », se concertaient aussi sur ces affaires du Valais, et Villarzel tient le conseil de Savoie à Thonon au courant de ce qu'il peut savoir de leurs délibérations. Il revient à Lausanne après dix-sept jours d'absence. Enfin le 2 décembre il passe à Thonon pendant la nuit, et le 11 du même mois il est remboursé de toutes les dépenses qu'il avait faites depuis le 18 août, lesquelles se montaient à 131 florins d'Allemagne, 2 gros et 9 deniers.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

IV.

Mémoire de Guillaume de Villarzel relatant ses dépenses dès le 18 août 1449, extrait du compte de n. Hugonet d'Ossens d'Annecy, receveur général pour les provinces en-deçà des monts.

(*Archives royales de Turin, Section III, Registre 95 de la Trésorie générale de Savoie, II^e partie, fol. 35 v. - 38.*)

Libravit Guillermo de Villarse scutifero et consiliario Domini, quos pro prefato Domino nostro traxit et libravit rationibus et causis contentis et descriptis in quodam rotullo papireo continenti tria folia cum dimidio, cuius rotulli tenor sequitur et est talis :

Lan mil IIII^e XLIX et le XVIII^{me} jour du moys daoust moy
Guilliame de Villarsel suis party de Genesvez du commandement
de notre Saint Pere et de messieurs du Conseil a III chevaux
pour aler a Berne, a Lucherne, en Svibh¹, pour avoir leurs gens
pour aler en Pyemont, et ausy pour aler au prevost de Lucherne
pour le fait de Valez. Et tans aler, demore et retourne jusquez
a Lausanne : XII jours, comptans le premier XV gross. et les
onzes jours chascung XXI gros., valent . . . Item pour ceulx de
Berne qui me firent baillir avecques moy pour requirir de venir
audit lieu de Pyemont, qui estoient en nombre six chevaux ches-
cung jour trois chevaux et trois personnes : XXI gros et demy,
enclus le salaire de leurs chevaux, et sont demoure tant aler et
retourner de Bernez six jours, valent XII libr. XVIII gros. —
Item livre a Petremant Despingnent qui est alez a deux chevaux
de Frutinguen a Sille, Sim Bentaul endiesenent et Suachembert
et a Henri Fillorer qui est ale a ung cheval en Diolapen, a
Thune, az Delboden, a pays dargnion, et sont demoure tous trois
jusque a Berne six jours . . . VI libr. IX gros. — Item pour
deux messagiers de piez qui ont pourte lettres pour les lieux
neccesseres pour avoir gens . . . II flor. dalamagne. — Item
livre a Petremand de Vaulbron qui est ales de Berne a Baden a
trois chevaux pour parler au prevost de Lucherre se (sic) qui
mestoit commande, et ly dire sur le fait de Valley, quar je ne
le trova point a Lucherre et il me falloit retourne, tant pour
aler, demourez et retourne jusques a Berne . . . VIII flor.
dalam. — Item livre pour deux messagier de pie qui ont pourte
lettres de ma part de Berne a ceux de Fribourg quy venissent
paier largent pour la cense destrabour . . . IX gros. — Item
livre pour ung aultre messagier pourtans lettres audit lieu de
Fribourg qui venissent parler a moy Avenche pour le payement
de la dicte cense, aultrement ceulx de Berne voloient mettre les
obstages . . . IIII gros. et demy. — Item lez XX^e jour daoust
je suis arrives de Lausanne et donne a Jehan Vyolet pour aler
trovez notre Saint Pere en Piemont, pourtant response de toutes

¹ Schwyz ? Mais ce canton n'était pas l'allié des Hauts-Valaisans. Le manuscrit original est endommagé par l'humidité et les mites et outre cela d'une lecture assez difficile. Le copiste de Savoie, qui l'écrivait d'après le rouleau de Villarzel, ignorait la topographie de notre pays et a estropié plusieurs noms propres.

cestes chouses, pour ce . . . XXXVI gros. — Item livre a Johan Jaquinot le septième jour de septembre au commandement de Monseigneur de Lausanne¹ et de messieurs Pierre de Menthon, pourtant lettres du bally de Vaud² . . . II gr.. — Item le XVII^e jour de septembre a ung messagier appelle Pierre de Puys pour pourter la copie de la lettre que le lieutenant Contex³ avoit tramys a messieurs du Conseil, laquelle tramirent a monseigneur de Lausanne a Lucens, et de Lucens je la tramist a Berne, commandant estoit ncessaire, pour cez . . . VIII gr. — Item le jour (sic) pour ung messagier tramys de Lucens a Lausanne pour pourter unes lettres de ma part a messieurs du Conseil a Thonon touchant le fait de Valez, ensemble pour une nagelle pour la Tour du chieft⁴ (sic) a Thonon . . . XV gr. — Item livre au serviteur du prevost de Lucherre aussy (anssy ?) que Petremand de Vaulbren luy avoit promis de ly donne et qui fut sollicite sur les choses a luy parlers touchant la mattiere de Valex . . . XX flor. dal. — Item le XIX^e jour de septembre je fus mande de Bernez a Lucens et que encontenant je alasse a Berne, car le dit prevost de Lucherre estoit a Berne et que je il deusse aler . . . trois jours — du demourer je ne compte riens, car je estoiet (sic) en mon hostel de Berne, a trois chevaulx . . . XLV gros. — Le dernier jour de septembre mez manderent query messieurs de Conseil que je alasse a Thonon par devers eux, et suis departir (sic) de Thonon le quatrième jour de octobre pour aler a Berne pour savoir la response què ceulx de Valez auroient, sy vouldroient tenir le contremand de laz journee, au non, pour mon passage jusque a la Tortz du

¹ L'évêque de Lausanne George de Saluces.

² C'était alors Guillaume de Colombier.

³ Soit le lieutenant *de Contex* ou *Conthey*, selon la façon de s'exprimer de l'ancien français. C'est aussi sur le compte de l'ancienne langue qu'il faut mettre plusieurs particularités d'orthographe, ce qui ne veut pas dire toutefois que ce texte ne renferme pas des fautes de ce genre. — Le lieutenant, commissaire ou châtelain de Conthey était alors Périnet Tavelli, dont nous reproduisons plus loin un extrait de compte. Son nom est souvent défiguré en Cavelli dans les documents publiés dans M. D. R., XXXIX.

⁴ Une nacelle pour la Tour d'Ouchy, dont le nom est horriblement défiguré.

Chieft . . . III gr. — Item suis chevauchie jusque Avenche au quel lieu jay recontre lez messagier de Berne quy apportoit la dicte response, quilz ne voloient point tenir le contremand de la journee, et eue retorna arriere, comptans deux jours . . . XXX gross. — Item pour ung messagier quy pourta unes lettres a messire labbe de lisle de puys Payerne jusque en lile Saint Johan sur la dicte mattiere de Valeix . . . VIII gr. — Item a ung aultre messagier qui pourta une lettre au secretaire de Berne, de Payerne a Berne, sur la dicte mattiere . . . VIII gr. — Item le Ve jour pour une neft (sic) de laz Tour du chieft jusque a Thonon quy pourta la dicte response du contremant, toute la nuyt . . . XII gr. — Item le londi VI^e jour du dit mois je receu lettres de mes dis seigneurs du Conseil, à Lausanne, que encontenant je alasse a Berne pour aviser se la dicte journee se pouoroit continue jusque au jour quelle avoit estez mise, et au cas que non, que je men alasse a la dicte journee a Conteix avecques les seigneurs arbitres, et suis demoure tant en alant a Berne et retourner, et en alant audit lieu de Conteix, et retournant du dit lieu de Conteix jusque a Lausanne XII jour et demy . . . IX libr. VII gr. et demy. — Item livre a ung messagier de Berne quy ala a Lucherre pour fere venir le prevost de Lucherre a Berne pour ce qui alasse en la compagnie des aultres sores arbitres¹ jusque a Conteix . . . XXII gross. — Item livre a ung messagier qui ala de Paronaz (Paernaz ?) a Enguilenbouz et a la nove ville par devers le borsier et par devers Rodulx, pourtant une lettre qui veullisent enduire Henry de Herlac fere arbitre en la mattiere, qui se veullist reigle par le Conseil de Monseigneur le Duc en la mattiere . . . VIII gros. — Item a ung messagier de Conteix jusque a Berne et dez Berne a Lucherre notiffie le departement de la journee de la part de Henry Derlac et du secretaire de Berne affyn qui feussent informe devant que ceulx de Valeix les informassent . . . XXXIIII gr. — Item livre le XXIII^e jour doctobrez pour les despens du prevost de Lucherre, de l'advoys² et du secretaire de Berne, quilz lont faitz a Martigniez et en

¹ surarbitres.

² avoyer.

Agloz¹ et a la Tort de Veves², par le conseil de messire l'abbe de Lilez, attenduz le bon voloier que avoit montre le dit prevost sur les chouses par lui dictes et ausy pour les entertenir tous jour . . . V flor. alam. VIII gr. — Item donne au dit prevost demy douzene de fromages vacherynotz . . . XVII gr. — Le XXVe jour du dit moys, jay receu lettres de messieurs du Conseil par laz main du procureur de Vaulx, que ly et moy dehussions aler a Berne pour les remercier de leur bonne diligence et bon voloir que ont heu ou fait de Valeix et tousiours leurs recommande le fait et avec leur conseil, comme lon se devoit pourter en la matiere, et si estoit neccessere de aler a Lucherre. Et suis departix de Lausanne le dit jour, a trois chevaux ensamble le procureur et suis demoure tant alant a Berne et dez Berne suis ale a parler a lavoye de Lucherre a ung village de Lucherre qui se appelle Mattes. Et se (sic) fut par le conseil et deliberation du Conseil dez Berne, pour lenforme de toute la mattiere de Valex, et pour luy recommande laz dicte mattiere et retourne jusques a Lausanne, XVII jours . . . XVI libr. VII gr. — Item livre a ung messagier a chival de puis Villarsel jusque a Lucherre prie a lavoye qui venist parler a moy a Mathes . . . V gr. — le quel vient parler le mardy a digner quy fut le IIII^e jour de novembrez, livre pour la despence de son digner et trois chevaux . . . VIII gr. et demy. — Le joudi suigant VI jour dudit mois, revient le dit advoier a digner par devers moy audit lieu de Mathes pour moy informer de tout le faisement de la journee que lon avoit tenuz a Lucherre, les ambesseurs de Berne avecques ceulx de les ligues et daultres choses touchant la mattiere de Valex . . . VIII gr. — Item donne a ung messagier de pie le quel doit apporter la conclusion de la journee qui se tiendra a Cartelried par les ambesseurs de les ligues, jusque a Berne . . . I flor. dalam. III gr. — Item pour mander unes littres a Thonon en les quelles contient tout le faisement de puis que le procureur est partix de Bernez . . . II gr. — Item livre a Johan de lesglise secretaire de Berne, oultre autres delivrances lesquelles jay faittes, com-

¹ Aigle.

² La Tour-de-Peilz.

mant se appart par ung aultre rolet¹, lequel Johan avoit delivre au messagier de Strabourg et des aultres lieux qui estoient venus a Berne pour les requirir de tenir obstages Estraborg a cause de la cense en quoy ilz sont obliges ceulx de Berne et de Saleurre pour monseigneur le Duc de Savoie, lequel doit pourter laz charge et du commandement de Messieurs du Conseil resident a Thonon avecques messieurs les enfans², cest assavoir monseigneur de Lausanne, le seignieur dez laberguement, messieur Jehan de Luyrieu, messire Jaques Richart advocat fiscal . . . VIII flor. dalam. — Item est demoure le dit Guillerme a Lausanne en attendant la response de ceulx de Berne quy ly devoient fere sur ce que ceulx de la lyguez avoient estez en samble a la journee dessus escripte pour le fait des Valoies X jours de quel je ne compte que trois quars le demourant il a entenduz en cest affaires . . . XLV gr. — Item livre pour ung chivauchieur³ tramis le XXVI^e jour de novembre de Lausanne jusque a Berne, veant que ne fasoyent puent de response savoier de eux se ceulx des ligues leurs avoient puent fait de response sur la journee que avoient tenuz-dernierrement pour aler et venir IIII jours . . . XX gr. — Item le second jour de decembre suis venus de Lausanne a Thonon par le mandement de messieurs du Conseil pour leur dire ce que je avois peu savoier de la dicte journee, pour mon passaige de la Tourt Dorchie a Thonon, toute la nuyt . . . X gross.

Somme CXXXI flor. dalam. II gros, et IX den.

L'extrait suivant du même compte d'Hugonet d'Ossens, fol. 53 - 53 v., concerne spécialement la conférence de Conthey du 13 au 23 octobre 1449 :

Debentur per illustrissimum Dominum nostrum Ducem pro-
vido viro Peroneto Tavelli commissario Contegii, pro expensis

¹ rouleau.

² Les enfants du duc de Savoie et en premier lieu son ainé le prince de Piémont, le futur Amédée IX, né en 1435, que l'on avait fait venir tout récemment de Piémont à Thonon pour suppléer en quelque sorte à l'absence des autres membres de la famille ducale. Voyez la *Correspondance du pape Félix V et de son fils*, p. 353 au bas.

³ chevaucheur, messager à cheval, en latin cavalcator.

per eum factis et tractis, videlicet ambassiatoribus et super arbitris subscriptis missis ad jornatam contra Valesienses de mandato spectabilis Consilii Domini Thononii residentis, videlicet pro reverendo domino Anthonio Mistralis abbe Sancti Johannis Erlacensis ibidem accesso cum quatuor equitibus, nobili Ulrico Derlac sculteto Bernensi et Johanne Brachen secretario Bernensi cum septem equitibus, domino Jacobo Richardi advocato fisci cum quatuor equitibus, nobilibus et potentibus viris Francisco de Langino domino Veygiaci, Glaudio de Lucin-gio quemlibet (sic) pro quatuor equitibus, nobili Guillermo de Villarsel cum duobus equitibus et Jacobo de Molliis clero receptori cum uno equite, qui sunt in numero viginti sex equites, ibidem steterunt tam pro journeando quam negotiando¹ . . . contra dictos Valesienses a die decima tertia mensis huius octobris inclusive usque ad diem XXIII eiusdem mensis inclusive, detractis dietatibus certis quibus supranominati nobiles vacaverunt in visitando fortalicia Domini prelibati et aliis detra-hendis, factoque computo cum dicto Peroneto per prefatos dominos advocatione, Guillermum de Villarsel et dictum clericum receptorem, computato pro singulo equite qualibet die quinque denar. gross., inclusis etiam in premissis extraordinariis in dictis expensis factis, facto finali computo cum ipso, videlicet quatuor viginti sex decim florenis et octo den. gross. p. p. sibi propter² . . . dominum Ducem debitos. In cuius rei testimonium nos Jacobus Richardi et Guillermus de Villarsel signis nostris manualiter presentes signavimus. Datum Contegii die predicta vicesima tertia mensis octobris anno millesimo IIII^c XLIXno. Ita est : Jacobus Richardi. Ita est : Guillermus de Villarsel.

Le mandat de paiement pour la somme ci-dessus (littera Domini de mandato solvendi) est daté de Thonon 30 octobre 1449 et, en l'absence du duc, signé du secrétaire ducal Guillaume de Bon. Péronet fut remboursé le même jour et donna quittance au dos du mandat de paiement.

¹ L'original est endommagé à ce passage.

² Passage endommagé.

Nous résumons encore trois articles du même compte d'Hugonet d'Ossens :

Fol. 60 - 60 v. : Remis le 8 octobre 1449 au messager à pied Etienne d'Avullier, envoyé à Berne auprès de Guillaume de Villarzel par le Conseil résidant à Thonon, à propos des ambassadeurs à envoyer à la conférence qui devait se tenir contre les Valaisans, dépenses de cinq jours . . . 20 den. gr.

Remis le 10 octobre au chevaucheur du duc Bonacort envoyé de Thonon à Berne et en Bourgogne . . . 17 flor. p. p.

Fol. 62 : Remis le 28 novembre au même, envoyé de Thonon à Berne avec des lettres (cum litteris Domini missoriis) adressées à l'avoyer et aux conseillers (consulibus) de Berne, ainsi qu'à Guillaume de Villarzel, dépenses de six jours du 29 novembre au 7 décembre (sic) . . . 3 flor. p. p.

(A suivre.)

Ernest CORNAZ.

LE CHATEAU DE BAULMES

La fin du XIV^{me} siècle et le commencement du XV^{me} marquent, dans l'histoire de l'Europe occidentale en général, une époque excessivement troublée. C'est celle de la guerre dite de Cent ans, entre la France et l'Angleterre (1337-1453) ; des batailles restées célèbres, entre les Confédérés et leurs voisins, ou ces derniers entre eux.

Des bandes armées, connues sous le nom sinistre *d'écorcheurs*, parcouraient le Pays et par leurs cruautés semaient l'épouvante dans les contrées qu'elles traversaient. Partout l'insécurité était complète, et jusqu'en 1448, de la Dôle au Chasseron, les alertes furent nombreuses. Aussi voyons-nous en 1439, le bailli de Vaud convoquer d'urgence les députés des Bonnes Villes pour discuter avec eux des mesures à prendre dans le but de se prémunir contre les attaques de ces brigands. Entre autres précautions, il fut décidé que le passage de Baulmes serait fortifié et que l'on imposerait une